



## Le GAR vous informe & travaille pour vous !

### Devenir Affaire E-tech – Fin de l'accord du R1 (suite Communiqué 118)

Suite à notre communiqué 118, en [cliquant ICI](#) consultez le courrier signé de Sylvain DEVOS, Directeur Après-vente France, et de Fabien PAYZAN, Directeur Stratégie Réseau France.

Objet du courrier : *passage Agents Experts E-Tech - fin de la validation par le R1*

Extrait "pour gagner en vitesse, la validation du concessionnaire de rattachement ne sera donc plus nécessaire."

**Nous avons finalement obtenu le résultat escompté. Cette réussite témoigne de notre détermination et de notre engagement à atteindre nos objectifs !**

### Formation - Plan de développement des compétences (PDC) -OPCO

Pensez à utiliser votre PDC pour la prise en charge de formations.

Cette enveloppe est dédiée à l'entreprise dans le cadre de la formation professionnelle.

Contactez votre délégué régional de l'OPCO pour plus d'informations ou sur le site <https://www.opcomobilites.fr/>

### Formation - Convention de subrogation OPCO-GAR 2024

Rappel des conditions pour bénéficier de la Convention de subrogation 2024 :

- 1° avoir un effectif de -11 salariés au 31 décembre 2023.
- 2° Être membre inscrit et validé dans la liste annexée par le GAR à la Convention de subrogation signée par l'OPCO et le GAR.
- 3° Être à jour de votre conventionnelle au titre de la masse salariale 2022 et encaissée en 2023.

Attention vous devez également prendre en compte les éléments suivants :

- Notifier à votre R1 par mail [les sorties et les entrées de vos collaborateurs](#) (uniquement ceux susceptibles de faire des formations). A charge au R1 de mettre à jour la base dans R'Learning. (conservez le mail).

Pour les entrées précisez : Nom, Prénom, Qualification, N° de sécurité social, type de contrat de votre nouveau collaborateur

Si votre collaborateur n'est pas correctement identifié, vous ne pourrez pas bénéficier de la convention.

- 2° En cas de changement de SIREN/SIRET (déménagement de votre site ou modification du statut juridique de l'entreprise) nous adresser un mail [contact@gar-renault-dacia.fr](mailto:contact@gar-renault-dacia.fr) en nous indiquant votre nouveau SIREN/SIRET. Faire également le nécessaire auprès de votre R1.

Si votre SIREN/SIRET n'est pas correct dans la base, vous ne pourrez pas bénéficier de la Convention de subrogation.